



ᓄᓇᓂᓪ ᓄᓇᓂᓪᓂᓪᓂᓪ

Nunavut Maligaliurvia

Legislative Assembly of Nunavut

Assemblée législative du Nunavut

**AVIS AUX MÉDIAS**

---

### **Publication du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut**

**IQALUIT, Nunavut (le 4 juillet 2023)** - Le président de l'Assemblée législative, Tony Akoak, a annoncé aujourd'hui la publication du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut de 2023.

L'article 14 de la *Loi électorale du Nunavut* exige qu'une commission de délimitation des circonscriptions électorales « soit établie pour le Nunavut tous les dix ans à compter de 2022 ». La plus récente commission de délimitation des circonscriptions électorales a été créée par voie de motion lors de la séance du 26 octobre 2022 de l'Assemblée législative.

Des copies électroniques du rapport peuvent être téléchargées à partir du site Web de l'Assemblée législative à [www.assembly.nu.ca](http://www.assembly.nu.ca) et du site Web d'Élections Nunavut à [www.elections.nu.ca](http://www.elections.nu.ca). Le rapport sera officiellement déposé à la Chambre par le président lors de la reprise des travaux de l'Assemblée législative à l'automne 2023.

L'article 28 de la *Loi électorale du Nunavut* exige qu'un projet de loi visant à mettre en œuvre les recommandations de la commission de délimitation des circonscriptions électorales soit présenté à l'Assemblée législative. Cela se fera au cours de la session d'automne 2023.

-30-

Pour de plus amples renseignements :  
John Quirke, greffier de l'Assemblée législative  
(867) 975-5105